

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21  
Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Site Internet : [www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :  
lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h  
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2012</b></p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 2 juillet 2012 à 20h00.

Présents : M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL.

Absents excusés : M. Denis CLAIR, procuration donnée à M. Fabrice MARTEL, Madame Martine VERDAUX.

Absent : M. Patrick MOUNIER

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2012
- ⤴ Délibération autorisant le Maire à signer l'emprunt pour l'avance de TVA de 145.000 €
- ⤴ Délibération autorisant le maire à un emprunt de 20 000 € pour travaux de voirie
- ⤴ Décision modificative N°1 du budget principal
- ⤴ Remplacement Stéphanie Bironneau : Délibération création de poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à l'école publique (article 3-3-5°)
- ⤴ Point sur les travaux de l'espace d'animation :
  - ⤴ bilan financier à ce jour
  - ⤴ choix des couleurs intérieures
- ⤴ Point sur le recensement de la population
- ⤴ Questions diverses

Le 1<sup>er</sup> adjoint remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2012**

Monsieur Arnaud fait savoir qu'il s'était excusé pour la réunion du 16 mai 2012. Son nom doit donc être retiré de la liste des présents.

Par ailleurs, il convient de lire (point questions diverses, concours des labours) :

« Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs a formulé une demande pour la mise à disposition de matériels municipaux dans le cadre de la finale du concours départemental des labours qui se tiendra à Pranles le 12 août 2012. »

Aucune autre observation n'est formulée.  
Le compte-rendu est adopté.

## **2 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER L'EMPRUNT POUR L'AVANCE DE TVA DE 145.000 €**

Il s'agit d'une somme déjà votée au budget en recettes et dépenses dans l'attente du reversement de la TVA liée aux travaux de l'espace d'animation par les services préfectoraux.

Les propositions émises par les organismes bancaires sollicités conduisent la Municipalité à retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.

La proposition est adoptée à l'unanimité et les membres du Conseil autorisent le Maire signer le contrat sur avance de la TVA auprès de cet établissement bancaire.

## **3- DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A UN EMPRUNT DE 20 000 € POUR TRAVAUX DE VOIERIE**

Pour couvrir les besoins de travaux de voirie, un recours à un emprunt de 20 000 € s'avère nécessaire.

Les propositions émises par les organismes bancaires sollicités conduisent la municipalité à retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes au taux fixe de 3.4112% avec annuités réduites.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt auprès de cet organisme bancaire.

## **4-DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Il s'agit d'abonder les chapitres 668 (frais de dossier) et 66111 (intérêts) du budget principal par le chapitre dépenses imprévues pour couvrir totalement la 1<sup>ère</sup> annuité de l'emprunt de 20 000 €, dont le taux et les frais de dossier n'étaient pas connus au moment du vote du budget en mars 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5- REMPLACEMENT STEPHANIE BIRONNEAU : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE NON TITULAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE (ARTICLE 3-3-5°)**

D'un commun accord, il a été mis fin, par voie d'avenant, au contrat de travail de Mademoiselle Bironneau sans contrepartie financière afin de ne pénaliser aucune des deux parties.

Dans ces conditions, il convient de remplacer cette personne sur le même poste que celui de l'an passé.

La proposition d'embaucher une personne sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 3 ans au titre de l'article 3-3-5° est adoptée à l'unanimité, 26 heures annualisées.

La candidature de Madame Bonnard, qui accepte d'occuper cet emploi dès la rentrée scolaire 2012-2013, est retenue.

## **6- POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE D'ANIMATION**

A ce jour, les travaux avancent selon le calendrier initialement arrêté et les dépenses ne dépassent pas le budget imparti. Elles s'élèvent pour l'instant à 608 020 € HT.

Il convient de signaler que la mise en place de l'office doit toutefois être détaillée avec l'architecte.

Enfin, un contrat de location de la salle (modalités d'utilisations, état des lieux) doit être préparé. Christian Rose se charge de sa rédaction qui sera soumise à l'avis de tous les membres du conseil municipal.

## **7- POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

La commune doit être recensée en 2013. Il revient à la commune de proposer aux services de l'INSEE une personne pour réaliser cette opération qui se déroulera entre le 17 janvier et le 16 février 2013.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

### **Route d'Eyrebbonne**

Les services de Jérémy Vialle sont retenus pour retirer la motte sur la route d'Eyrebbonne. Le montant des travaux s'élève à 275 €.

### **Remplacement d'Élodie Terrasse**

Pour des raisons professionnelles, Elodie Terrasse doit abandonner l'emploi temporaire qu'elle occupait en qualité d'aide à la garderie périscolaire. Il convient donc de la remplacer.

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 7 septembre 2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h00.